

La NOTalbanaise

Feuille trimestrielle d'informations - N°4 - Avril - Mai - Juin 2011

Nautalbanais, Nautalbanaises,

Le printemps est là et je vous vois très affairés dans vos jardins. La Noë-Blanche prend de belles couleurs, comme vous pouvez le constater, la commune en fait autant mais dommage que certaines personnes en profitent pour commettre des actes d'incivilité en arrachant les plans dans les jardinières et les parterres de l'église et de la cantine.

Les services de l'état nous alertent sur des constructions, des agrandissements, des installations de mobil-home sur des terrains privés et divers travaux effectués sans autorisation... il existe une réglementation nationale à respecter qui s'applique aussi à La Noë - Blanche . C'est pourquoi dans la prochaine **notalbanaise**, différents sujets d'urbanisme vous seront expliqués avec la bonne réglementation. Pour vos projets, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie pour éviter d'éventuels problèmes.

Le Maire, Christine Gardan

Vie municipale

Le budget a été élaboré avec pour objectifs : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la consolidation des recettes tout en limitant la hausse des impôts, la réalisation d'investissement sans avoir recours à l'emprunt, le maintien voire l'augmentation de la capacité d'autofinancement.

Dans le contexte actuel des fortes baisses des dotations de l'État et des subventions des partenaires publics, et malgré sa volonté de maîtriser les dépenses, le Conseil Municipal a voté une hausse des taux d'imposition de 4 %, ce qui représente pour une maison de 100 m² avec un terrain de 1000m² une augmentation de 14.91 €

Le budget principal s'équilibre comme suit :

- 637 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 598 600 € en dépenses et recettes d'investissement

Concernant les investissements, les moyens sont concentrés sur quelques opérations : modernisation de voirie : 50 000 €, maison des associations : 211 000 €, la réfection de la toiture de la salle polyvalente : 52 000 €, l'achat d'un tracteur élagueur : 75 000 € que la commune peut financer sans avoir recours à l'emprunt.

Le budget « Assainissement » s'équilibre comme suit :

- 30 970 € en dépenses et recettes d'exploitation
- 702 700 € en dépenses et recettes d'investissement

Réglementation de circulation :

La vitesse sur la route départementale 52 au lieu dit "**Sévignac**" est dorénavant limitée à 70km/h.

Prochaine parution de la **NOTALBANAISE** début Juillet 2011.
Encart disponible pour les associations et les commerçants et artisans.
Remise des articles pour le 10 Juin 2011.
Mail : lanotalbanaise@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

- > le lundi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- > du mardi au vendredi de 9h à 12h30
- > les 1er et 3ème samedi du mois de 9h à 12h
- > **Tél : 02 99 43 20 12**

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

- > le mercredi de 14h30 à 16h30
- > le samedi de 10h à 12h

Déchetterie intercommunale de Bain-de-Bretagne

- > lundi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- > mercredi et vendredi de 14h à 18h30

Permanences pharmacie

- > Appelez le 3237

Service médical d'urgence

Maison de garde

Rue de Bonabry - Messac

- > le samedi de 12h à 20h
- > le dimanche de 8h à 20h

Tél : 02 99 92 36 94

En dehors de ces

horaires, contacter

le SAMU : 15 ou 112

Dates des prochaines réunions du conseil municipal

- > 21 Avril : 20h30
- > 26 Mai : 20h30
- > 23 Juin : 20h30

Les réunions se déroulent dans la salle de la mairie et sont ouvertes au public. L'ordre du jour est indiqué sur le panneau à l'extérieur de la mairie trois jours avant la réunion.

Vie Associative

Agenda des fêtes

Avril

- > 02/04 : soirée couscous - école Ste Anne
- > 10/04 : concours de palets - Acca
- > 24/04 : fête des classes 1

Mai

- > 05/05 : thé dansant - club de l'Amitié
- > 15/05 : repas chevreuil - Acca

Juin

- > 05/06 : tournoi des jeunes - Hermine
- > 06/06 : tournoi corpo - Hermine
- > 12/06 : lâcher de truites et palets l'après-midi - Acca
- > 25/06 : Kermesse et fête de la musique - école Ste Anne
- > 26/06 : assemblée générale - Acca.

Vie Quotidienne



Le décret d'application de la loi sur l'obligation d'installer au moins **un détecteur de fumée** est paru le 10 janvier 2011.

Le 8 mars 2015 au plus tard, vous devrez y avoir équipé votre logement et en avoir informé votre assureur.

La fête des Classes 1 aura lieu le dimanche 24 avril. Elle débutera par une messe à 10h30 suivie d'un recueillement au cimetière puis d'une photo souvenir à 12h. Deux repas seront servis à la salle polyvalente, une soirée dansante ouverte à tous clôturera cette journée. Toute personne concernée par les classes qui aurait pu être oubliée peut se faire connaître à la mairie.

Achat sur internet ATTENTION

Prévention des atteintes liées à Internet

- * **Ne transmettez jamais vos coordonnées bancaires par mail**
- * **Avant de transmettre des données bancaires, assurez-vous de la présence en tête de l'adresse du site "HTTPS" et non "HTTP"**
- * **N'envoyez pas d'argent (mandat cash) à l'étranger**
- * **Pour toutes transactions, privilégiez le contact direct avec le vendeur**
- * **En cas de doute ou si vous êtes victime de faits délictueux, contactez la gendarmerie 02 99 43 70 13.**

Point Information Jeunesse : dispositif "argent de poche"

La communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon organise un dispositif "**argent de poche**" destiné aux jeunes de 16 à 18 ans résidant sur le territoire. L'objectif est de leur permettre de trouver un "petit boulot", de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie et de valoriser leur travail aux yeux des adultes.

Les jeunes interviennent sur leur commune, à raison de 3H de travail par jour, au maximum 5 jours.

La rémunération est fixée à 15€ par mission. L'encadrement est assuré par le personnel de la commune. Les missions se dérouleront pendant les vacances d'été.

Quelques exemples de missions : nettoyage et entretien des espaces verts, aide au ménage des locaux, aide au secrétariat etc...

Le Point Information Jeunesse de Bain de Bretagne se charge de la convention, des plannings, de la rémunération. Pour toute inscription, adresser un courrier à la mairie avant le 15 avril.